

10 Faits divers & Justice

Poursuivis pour trouble à l'ordre public

Aba'a Minko et Nang Ango dorment désormais à Sans-Famille

JNE

Libreville/Gabon

L'AFFAIRE Aba'a Minko s'emballe. Toutes les pièces du puzzle s'emboîtant désormais parfaitement. Ce compatriote, ancien candidat à l'élection présidentielle du 27 août 2016, et son directeur de campagne, Guy Arlin Nang Ango, ont été placés sous mandat de dépôt, mardi soir, à la prison centrale de Libreville « pour les crimes et délits d'association de malfaiteurs, atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et diffusion de fausses nouvelles en vue de troubler la paix. » Ces crimes et délits, affirme une source proche du dossier, sont prévus et réprimés par les articles 68, 88, 93 et 193 du Code pénal.

Le ministère public avait, lors d'un point de presse donné le 22 juin dernier, rassuré la population que toutes les personnes impliquées dans cette affaire répondront de leurs actes devant la justice : « l'enquête se poursuit donc et l'instruction en cours permettra de rechercher et d'identifier les coauteurs et les complices de Roland Désiré Aba'a Minko qui



Photo : DR

Roland Désiré Aba'a Minko désormais un pensionnaire...

courent toujours, au regard d'un certain nombre d'indices concordants », avait-il laissé entendre. Aba'a Minko et Nang Ango étaient en garde à vue depuis vendredi 16 juin dernier, suite à l'ouverture par le procureur de Libreville d'une enquête judiciaire, après l'intrusion de commandos armés dans les médias publics et privés, et les déclarations contenues dans un enregistrement vidéo

de sieur Roland Désiré Aba'a Minko, faisant état de la mise au point par lui et ses complices de plusieurs actes subversifs contre l'autorité de l'Etat et incitant la population à la révolte.

LES PIÈCES DU PUZZLE. « A ce jour, sans violer le secret de l'enquête, je peux vous faire un point succinct sur les investigations menées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de



Photo : L'Union

... à la prison centrale de Libreville.

l'état-major des investigations judiciaires, qui procèdent actuellement aux auditions du nommé Roland Désiré Aba'a Minko et quatre suspects, sous le régime de la garde à vue, conformément à la loi », avait précisé le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong. Selon ce haut magistrat, « des perquisitions effectuées dans les domiciles de

sieur Aba'a Minko et de son directeur de campagne, Guy Arlin Nang Ango, ont permis de saisir plusieurs éléments matériels en lien direct avec l'assaut des médias publics et privés par des personnes en cours d'identification. » Certains éléments matériels saisis, avait révélé le procureur de la République, « font l'objet d'analyse par les services techniques du Génie militaire. »

« D'autres éléments matériels saisis sont, avait-il poursuivi, placés sous scellés comme pièces à conviction. Il s'agit, notamment, dans ce dernier cas : de plans détaillés d'attaque de plusieurs médias publics et privés, de dix (10) munitions de pistolets automatiques, des factures de location de sept (7) véhicules tout terrain, et d'une liste de chauffeurs. »

Mutinerie à la prison centrale de Lambaréné

Les prisonniers réclament de meilleures conditions de vie et de détention

E.N.

Lambaréné/Gabon

UNE mutinerie a eu lieu, le dimanche 25 juin 2017, à la prison centrale de Lambaréné. Mécontents de leurs conditions de vie et de détention qui seraient déplorables, les prisonniers exigeaient des autorités, un meilleur traitement. Les forces militaires et policières ont fait irruption, en fin d'après-midi, dans l'enceinte de la prison pour rétablir l'ordre. Selon des sources concordantes, les prisonniers sont entrés en rébellion, suite au décès d'un des leurs, Hervé Mekina, qui a succombé à une méningite au Centre hospitalier régional de Lambaréné, le samedi 24 juin 2017. Ils ont ainsi agressé un adjudant qui, blessé à la tête, n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention de ses collègues.

La situation devenant explosive, le directeur de la



Photo : Esaoé Ndilorum

La prison encerclée par les forces de l'ordre.

prison, le commandant Jean Honoré Mouélé, a saisi le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Christ Noël Mambili Mangono. Celui-ci s'est immédiatement rendu sur place pour s'enquérir de la situation. Après avoir fait le constat et avec la collaboration du staff de la prison, M. Mambili Mangono a pris toutes les dispositions nécessaires pour le rétablissement de l'ordre. Un important dispositif sécuritaire a alors été mis en place autour et à l'intérieur



Photo : Esaoé Ndilorum

Le calme est revenu à la prison de Lambaréné.



Photo : Esaoé Ndilorum

Le gouverneur, Michel Ngueba Koumba (g) et le procureur, Christ Noël Mambili Mangono, en concertation avant de donner l'ordre de l'assaut.

de la maison d'arrêt pour dissuader les mutins. « Il est nécessaire et primordial, pour le fonctionnement normal de la prison, que tous les éléments des forces de sécurité et de défense présents à Lambaréné se mobilisent », a justifié le ministère public. Ce dispositif sécuritaire n'ayant point intimidé des prisonniers décidés à en découdre avec leurs geôliers, le chef du parquet de Lambaréné et le gouverneur de la province du Moyen-Ogooué, Michel Ngueba

Koumba, ont donné l'ordre, en fin d'après-midi, aux agents d'intervenir, afin que force reste à la loi. **PROMESSES.** Au terme de cette intervention couronnée de succès, une enquête a été ouverte par le parquet, afin de situer les responsabilités des uns et des autres, ainsi que sur les différentes violences perpétrées au cours de cette mutinerie.

Pour ce faire, 9 prisonniers, considérés comme des meneurs, ont été entendus. Dans le même temps, le gouverneur et le procureur se sont entretenus avec le reste des détenus pour les exhorter au calme, tout en les rassurant que leurs revendications relatives aux meilleures conditions de vie et de durée de détention préventive (qui sont pour le moment longues) seront traitées avec beaucoup d'attention.

La prison centrale de Lambaréné compte, à ce jour, 252 pensionnaires, prévenus et prisonniers confondus.